



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2026 / 102

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO.

Absents : David ROSENBLUM, Sylviane TOULON, Mathilde PEDROT, Anne-Sophie HAMON, Gaëlle BENOIT, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

*Mmes TOULON, BENOIT, HAMON, PEDROT et M. D'ORIGNY ne prennent pas part au vote.*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026**

**AFFAIRE TONNERRESOL**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'accorder une subvention de 2 000 € à l'association Affaire Tonnerresol ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre